

**Compte rendu**  
**de la réunion de la Commission de l'éducation,**  
**de la communication et des affaires culturelles**

Bruxelles (Belgique), 29-30 mars 2012

## 1. Mot de bienvenue

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) se réunit à Bruxelles, les 29 et 30 mars 2012, sous la présidence de M. Didier Berberat, conseiller aux États (Suisse).

En introduction, le président de la Commission remercie la section de son hospitalité. Il donne ensuite la parole à M. Yves Reinkin, vice-président de la Commission qui souhaite la bienvenue aux délégués.

Les sections suivantes sont présentes à la réunion : Géorgie, Roumanie, Cantons du Valais, Sénégal, Hongrie, Burkina Faso, France, Tchad, Suisse, Québec, Gabon, Cambodge, Canada, Bénin, Québec, Belgique, Val d'Aoste, Liban.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

La section géorgienne demande qu'un point d'information soit ajouté au point varia, afin de faire part des difficultés soulevées par la restauration d'infrastructures culturelles de la Géorgie par les Russes.

*L'ordre du jour proposé, comme amendé, est adopté.*

## 3. Adoption du compte rendu de la réunion de Kinshasa, en juillet 2011

*Le compte rendu de la réunion de Kinshasa, comme amendé, est adopté.*

## 4. Rapport du président de la CECAC, M. Didier Berberat, Suisse

M. Berberat rend compte du rapport d'activités de la CECAC. Il laisse aux rapporteurs concernés le soin de faire part des activités du Secrétariat dans leur dossier respectif. Il invite les délégués à prendre connaissance de son rapport écrit, puis met l'accent sur la participation de l'APF au Forum mondial de la langue française décidé lors du Sommet de 2010 tenu à Montreux et auquel doivent participer quelque 1500 délégués. À ce sujet, il rend compte de la décision du Bureau d'envoyer au Forum une délégation de trois parlementaires et 15 jeunes. De plus, une édition spéciale de la revue *Parlement et Francophonie* sera préparée pour le Forum et les parlementaires participeront à des ateliers. Enfin, un texte de réflexion sera publié dans les grands quotidiens.

Le président propose également que lors de sa prochaine réunion, la CECAC auditionne un représentant de l'UNESCO sur le prochain rapport traitant de l'Éducation pour tous (EPT), lequel analysera les thèmes de la formation et du marché du travail, entende possiblement des jeunes sur leur expérience au Forum mondial de la langue française ainsi que le directeur du Bureau Région d'Europe de l'Ouest de l'AUF.

## 5. Projet de rapport du rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA, Dr Omar Ndoye, Sénégal

(Note : ce point de l'ordre du jour a été traité après celui sur l'Éducation au développement durable)

Le Dr Omar Ndoye rend compte du rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH. Il réfère les membres du Réseau à la version écrite du document.

Le rapporteur informe les délégués que le travail des coordonnateurs a consisté à la mise en œuvre du plan d'action adopté à Phnom Penh en avril 2011, et que c'est ainsi que les coordonnateurs/trices du Gabon, du Burundi et du Rwanda ont rencontré les représentant/e/s pays d'ONUSIDA et qu'a été organisée la présence de 13 parlementaires à la 6<sup>e</sup> Conférence francophone sur le VIH/Sida. Au cours de cette dernière, les parlementaires ont rencontré la société civile lors d'un échange tenu au kiosque d'ONUSIDA, et le rapporteur a donné une conférence sur le thème de la collaboration avec les religieux dans la riposte au VIH.

De plus, le Réseau a participé à une réunion convoquée par le Commonwealth Parliamentary Association (Omar Ndoye) et ICASA à Addis-Abeba (S. Yameogo).

La prochaine réunion aura lieu cet automne. La date et le lieu seront déterminés ultérieurement.

Mme Katalyn Csobor (Hongrie) demande à ce que lors de sa prochaine réunion, la CECAC débattenne du rôle des femmes dans la pauvreté des enfants. M. Berberat lui propose d'adresser sa proposition au Réseau des femmes parlementaires, et le Dr Ndoye rappelle que la question des femmes et du VIH a été longuement discutée lors de la réunion du Réseau à Phnom Penh et a fait l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée plénière de juillet 2011.

Dr Ndoye remercie le président Berberat, les membres de la CECAC et du Réseau pour leur appui dans sa responsabilité de rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH. M. Berberat exprime, au nom de tous, notre plus sincère gratitude pour le travail réalisé par le Dr Ndoye dans ce poste.

## **6. Projet de rapport sur la Francophonie culturelle, Francophonie économique, antagonisme ou complémentarité, Mme Henriette Martinez (France)**

Le président Berberat rappelle que Mme Martinez avait proposé ce sujet de rapport lors de la réunion de la Commission, tenue à Paris, en juillet 2009, que par la suite la vice-présidente déléguée à la section française avait fait parvenir un questionnaire aux sections de l'APF et qu'enfin, un débat exploratoire sur ce thème a été tenu lors de la réunion de la CECAC, à Dakar, en juillet 2010.

Dans la première partie de son projet de rapport, Mme Martinez rappelle qu'historiquement la Francophonie s'est développée autour des thèmes de la langue, de la culture, de la politique et n'a fait qu'une place congrue à l'économie. Elle souligne cependant que le français, comme langue économique, s'est imposé dans les dossiers du développement des industries culturelles, du développement.

Dans la seconde partie de sa relation, Mme Martinez fait état du chemin parcouru par la Francophonie dans le domaine économique, notamment de mesures mises en place pour promouvoir le français au sein des entreprises, la création des réseaux francophones professionnels pour le développement d'un espace professionnel en français, et de l'évolution plutôt positive du français dans l'espace numérique.

Dans la dernière partie de son projet de rapport, la députée propose la mise en œuvre de quelques mesures propices à relever le statut du français dans le secteur économique. Soulignant que la Francophonie dispose déjà de moyens et d'un contexte numérique pour promouvoir le français, elle suggère de mettre l'accent sur la formation des acteurs économiques, notamment dans les établissements d'éducation supérieure, de favoriser l'enseignement du français par la grande entreprise francophone internationale, de rendre plus offensive et visible la Francophonie économique, et pour ce faire propose la mise en œuvre d'un visa francophone, lequel *permettrait de simplifier les procédures et serait de nature à faciliter la création d'un véritable espace économique francophone. Il pourrait être accordé à certains étudiants, professeurs et chefs d'entreprises issus de pays membres de l'OIF.* (P. 36). Elle propose également l'élargissement des partenariats entre l'OIF et les organisations économiques telle la Banque mondiale et suggère de développer davantage la logique des réseaux.

Mme Martinez conclut son rapport en affirmant que si la Francophonie n'est pas inexistante dans le secteur économique, son influence y est peu perceptible.

Le président Berberat ouvre le débat sur ce rapport. Tous les intervenants ont félicité Mme Martinez pour la qualité de son rapport.

Dr Omar Ndoye (Sénégal) demande que l'on réfléchisse à une proposition de résolution sur le visa francophone arguant qu'actuellement, des pays comme la Chine, la Russie et Cuba sont plus ouverts que la France au financement des études supérieures des étrangers/ères. Il questionne le succès de la Francophonie culturelle, si elle n'a pas su faire valoir son influence dans le domaine économique. Il souligne que la situation démographique au Mali est à s'inverser en défaveur du français.

M. Salvador Yameogo (Burkina Faso) suggère une modification au libellé du rapport à la page 20, où il est fait mention des intérêts de la Chine en Afrique en rappelant que ces intérêts ne sont peut-être pas très différents de ceux des pays coloniaux il y a quelques décennies.

M. Njdeni Bassa Djhidengar (Tchad) invite la Francophonie à investir davantage dans l'éducation dans son pays, soulignant qu'actuellement s'y développent deux systèmes d'éducation parallèles, francophone et arabophone. Il affirme également que les préoccupations soulevées dans le rapport sont celles exprimées par les autorités de son pays lors de sa visite en France plus tôt en 2012.

Dr Jean Massande (Gabon) propose deux ajouts au rapport : un premier portant sur l'affirmation des pays quant au statut de la langue française dans les constitutions nationales des pays de la Francophonie et la seconde sur l'impact de la mondialisation sur l'ouverture des pays francophones vers l'Europe. Il souligne à ce dernier sujet qu'il a obtenu sa formation professionnelle en France, mais que cette porte est dorénavant fermée pour les plus jeunes qui doivent se rendre à Dakar ou à Abidjan.

Didier Berberat rend compte de la difficulté de créer un visa francophone qui faciliterait la circulation des francophones à travers le monde en raison des diverses lois relatives à l'immigration, de la composition politique de certains États (compétence fédérale ou régionale en matière d'immigration), et du caractère minoritaire que représente la population francophone dans les pays de la Francophonie. Par exemple, comment justifier qu'en Suisse, un pays constitué à 70 % par une population germanique, favorise l'entrée d'étrangers français, provenant des pays de la Francophonie?

Yves Reinkin (PFWB) voudrait que la notion de développement économique soit précisée afin de privilégier le développement durable et la lutte contre la pauvreté. Il voudrait également que les investissements culturels, qui assurent le développement et la diversité, soient pris en compte. Enfin, il souhaite que la région Europe puisse assurer un suivi au débat.

Mme Lucie Milebou Aubusson (Gabon) s'inquiète des répercussions des Accords de partenariats économiques (APE), dans un monde où le commerce exerce une influence prépondérante par rapport au développement et la culture. Elle évalue que les grandes puissances abandonnent les pays africains qui se tournent vers d'autres qui imposent moins de conditionnalités. Elle ajoute que l'accès aux écoles françaises, au Gabon, est réservé à ceux qui en ont les moyens.

M. Salomon Nfa Ndong Nseng (Guinée équatoriale) déclare que la venue des grandes pétrolières américaines a eu une incidence négative sur la place du français. Il plaide pour des mécanismes de renforcement du français sur son territoire. Il demande qu'une attention particulière soit portée aux pays dont le français n'est pas la langue maternelle.

M. Joël Bourdin (France) se dit d'avis que l'anglais s'est imposé dans le monde pour des raisons historiques : l'ère industrielle, la Première Guerre mondiale et les nouvelles technologies d'information. Il est cependant sûr que les développements technologiques actuels vont changer la donne, notamment les nouvelles technologies de traduction.

M. Chim Huy Mom (Cambodge) propose que les pays de la Francophonie s'assistent les uns les autres dans le développement des ressources humaines en français, que les entreprises des pays francophones participent à l'espace francophone et qu'une résolution soit apportée à la plénière de l'APF sur le sujet évoqué par Mme Martinez.

Mme Martinez prend note de ces recommandations, entend amender son rapport en conséquence et proposer une résolution pour la prochaine assemblée plénière de l'APF.

## **7. Suivi de l'étude Enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle**

M. Berberat dresse un bref historique de cette étude : il rappelle qu'elle débute à la Régionale Europe qui, après débat, adopte une résolution. M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission Europe, a fait rapport de ces débats et de sa conclusion à la CECAC de Dakar, en juillet 2010. Antérieurement, à Hoi An, en février 2010, la CECAC avait accepté de porter ce sujet dans chacune des régions de l'APF. En juillet 2010, le Burkina Faso se porte volontaire pour effectuer cette étude en Afrique, et le président reçoit le mandat de solliciter une section dans chacune des régions de l'Amérique et de l'Asie. Depuis, trois rapports ont été reçus provenant du Canada, de l'Ontario et du Québec, alors que le Burkina Faso a sollicité la contribution des autres sections africaines, sans succès.

M. Bertrand St-Arnaud (Québec) rend compte de son rapport sur le sujet. Il présente l'historique du système scolaire au Québec, fait valoir que l'éducation est principalement de compétence provinciale, que le système éducatif québécois est réparti en quatre ordres (primaire, secondaire, collégial et universitaire), que les principaux défis auxquels l'école québécoise est confrontée sont le décrochage scolaire, surtout chez les garçons et en régions rurales, la violence, le décrochage des jeunes enseignants. L'école doit également relever des défis liés au caractère multiculturel des classes et le développement des nouvelles technologies. Le gouvernement du Québec a développé des plans d'action accompagnés d'enveloppes budgétaires pour chacun de ces enjeux.

M. Bernard Trottier (Canada) renvoie les délégués à son rapport écrit. Il spécifie qu'au Canada, la compétence en matière d'éducation relève des provinces. Il ajoute que le gouvernement fédéral appuie les provinces en subventionnant l'éducation des minorités linguistiques de la maternelle à l'université. M. Trottier rend compte du succès qu'obtiennent les écoles de langue française au Canada hors Québec. Le défi pour le gouvernement fédéral, précise-t-il, était le renouvellement de l'entente-cadre de financement entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui venait à échéance, et qui devrait être renouvelé.

M. Célestin Koussoubé (Burkina Faso) présente le rapport du Burkina Faso. Ce rapport répond à quatre questions : 1. Quels sont les systèmes éducatifs au Burkina Faso et leurs finalités? 2. Quelles sont les transformations ou les mutations actuelles au Faso? 3. Quels rapports y a-t-il entre les transformations récentes au Burkina Faso et les finalités du système éducatif? 4. Que doivent faire les parlementaires? Ce rapport souligne plus particulièrement la dichotomie qui existe entre les systèmes éducatifs traditionnels et coloniaux et postcoloniaux, et conclut que la perte des valeurs traditionnelles se reflète dans des comportements scolaires et sociaux délinquants. Le rapport plaide pour un travail de contrôle des parlementaires de tous les aspects du système éducatif.

Après débat sur l'avenir de cette étude, il est convenu que le président de la Commission fasse parvenir à chacun des chargés de mission, copies des rapports soumis sur le sujet à la CECAC, les invite à évaluer la pertinence de tenir un débat sur ce thème dans leur région et à faire part à la CECAC du suivi accordé à cette question.

## **8. Audition sur le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales.**

La CECAC siège au Parlement européen où elle est reçue par M. Cristian Dan Preda, président de la section Forum des francophones au Parlement européen, qui souhaite la bienvenue aux membres de la CECAC, rappelle que cette section existe maintenant depuis deux ans et cède la parole à Mme Durant.

Mme Isabelle Durant, vice-présidente du Parlement européen, souhaite officiellement la bienvenue aux membres de la CECAC. Elle souligne le caractère politique et culturel de la lutte pour le multilinguisme, notamment au Parlement européen où on travaille en 23 langues. Elle plaide pour le respect du multilinguisme et ajoute que le recours à la langue unique aux motifs de l'économie ou de l'efficacité ne se justifie pas. Elle dit espérer pouvoir s'appuyer sur les travaux de la CECAC, notamment en matière d'éducation et d'éducation continue, pour forger des citoyen/ne/s capables d'autonomie et de réflexion par soi-même.

M. Berberat reprend la présidence de la réunion et ouvre l'audition.

SEM. Mihnea Motoc, ambassadeur et représentant permanent de la Roumanie à l'Union européenne rappelle que le multilinguisme se situe au cœur du projet européen. Le traité de Lisbonne est venu renforcer ce principe en inscrivant le principe de la diversité linguistique et culturelle dans les traités et dans la Charte européenne. L'adhésion récente de 12 nouveaux États membres s'est traduite par le doublement du nombre de langues parlées à l'Union européenne. Aucune autre organisation internationale ne doit travailler en autant de langue. L'ambassadeur souligne ensuite que le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales doit être considéré en tenant compte du contexte de chacune de ces organisations, la Francophonie dépassant

largement le cadre strict de l'usage de la langue, et se définissant comme un ensemble de valeurs basées sur la solidarité et le respect des différences. Il rend compte des faits suivants : les documents de l'Union européenne n'entrent en vigueur que lorsqu'ils sont disponibles dans toutes les langues; le français est plus ou moins utilisé selon le thème abordé dans les groupes de travail; la Commission européenne malgré son engagement à l'égard du multilinguisme a davantage recours à l'anglais, mais les membres de la Commission s'expriment en anglais ou en français devant le Conseil; la langue du délibéré et du rendu des décisions du système juridictionnel communautaire est le français; enfin, il souligne que 16 des 27 membres de l'UE appartiennent à la Francophonie. L'ambassadeur Motoc conclut son propos en affirmant que pour atteindre les objectifs du Vade-mecum, la Francophonie doit intensifier son action sur le plan des valeurs et des idées dans les forums internationaux.

SEM Pietro Sicuro, le représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne, explique que le rôle de la Représentation de l'OIF à Bruxelles est d'entretenir un dialogue de haut niveau avec les instances de l'Union européenne et les autres organisations internationales, de valoriser les initiatives de la Francophonie, l'Union européenne étant le plus grand bailleur international du développement et la Francophonie proposant plusieurs projets et réseaux pour le développement, de faire valoir les idées exprimées en français, puisque la langue du débat est souvent celle des intervenant/e/s. M. Sicuro déclare que 70 % des ressources humaines de Bruxelles ont une connaissance du français, mais seulement 8 % des textes y sont initiés en français. Il ajoute que la Commission européenne éprouve des problèmes à communiquer avec les citoyen/ne/s en français, et que trop souvent les demandes de subvention doivent être rédigées en anglais. Il précise que les études réalisées en anglais sont basées sur des problématiques qui relèvent de régions anglophones et que les solutions proposées seront celles adaptées à ces réalités. Il termine sur la même note que SEM Motoc, voulant que le français sera valorisé dans ces forums a) s'il est utilisé par les gens qui ont la parole et b) s'il est porteur d'idées et de valeur ajoutée aux débats.

M. Frédéric Bouilleux, directeur de la Direction de la langue française, de la diversité linguistique et culturelle de l'OIF rappelle que l'Union européenne et l'OIF partagent l'objectif commun de la diversité linguistique et culturelle et que l'engagement concret de la Francophonie dans la promotion du français dans les organisations internationales date du premier symposium sur le plurilinguisme tenu en 1998, au cours duquel le constat a été fait du recul du français dans ces institutions. L'OIF s'est engagée dans cette voie en finançant la formation linguistique de fonctionnaires internationaux et de diplomates, en développant d'autres types de soutien en partenariat avec l'UE, notamment à la traduction et à l'interprétation, comme ce Projet Afrique, en accordant un soutien au développement des réseaux dans différentes sphères d'activité, comme la réunion des Académies diplomatiques des pays membres de la Francophonie et le soutien apporté par l'OIF à l'Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales, et un soutien à des événements comme le Forum mondial de la langue française qui promeuvent la langue et les valeurs de la Francophonie. Le directeur de l'OIF émet l'avis que les parlementaires en cette affaire pourraient agir comme « veille » de la mise en œuvre des règles qui régissent le statut des langues dans les organisations internationales et de promoteur du multilinguisme et de politiques linguistiques conséquentes. Il conclut ses propos en précisant que le Vade-mecum sur l'usage du français dans les organisations internationales se doit d'être vu comme un document de rappel et un guide qui doit convier les diplomates des pays de l'OIF à avoir recours au français dans les circonstances qui y sont précisées.

M. Berberat ouvre le débat.

En réponse au Dr Ndoye qui s'enquiert des moyens de promotion et de contrôle du Vade-mecum, M. Bouilleux indique que l'OIF organise des sessions de sensibilisation au Vade-mecum dans les organisations internationales et publie, à chaque Sommet, un document de suivi. L'OIF a également publié le Guide pratique de mise en œuvre du Vade-mecum.

En réponse aux questions de M. St-Arnaud portant sur l'accueil réservé par les pays membres de la Francophonie au Vade-mecum et sur l'impact des compressions sur la Direction de la langue française de l'OIF, M. Bouilleux répond, en ce qui a trait au premier point, qu'il appert que la majorité des autorités des affaires étrangères des pays de la Francophonie ignore le document ou son existence et en ce qui a trait au second, que les compressions imposées à sa Direction ont été de l'ordre de 20 %, faisant passer le budget de dix à huit millions d'euros (3 pour la langue française et 5 pour la culture). M. St-Arnaud a félicité l'OIF pour ses initiatives relativement à la promotion de la langue française dans les organisations internationales.

À M. Yves Reinkin qui demande d'expliquer l'assertion de M. Sicuro relativement à la Francophonie qui doit être porteuse d'idées, M. Sicuro explique qu'à Bruxelles, la préoccupation première porte sur les questions d'ordre politique et non pas sur la langue. Alors que les débats qui y ont cours portent sur des thèmes qui relèvent d'organisations multilatérales, les pays de la Francophonie ont intérêt à se concerter en amont de ces réunions pour développer des consensus qu'ils pourront par la suite faire valoir dans ces forums, parfois en français, parfois dans plusieurs langues, ce qui est favorable à l'avancement des valeurs et principes de la Francophonie et à la diversité linguistique.

M. Djidengar pose le problème des organisations internationales, comme la Banque mondiale, qui demandent que les appels de propositions soient rédigés en anglais, alors que tout le processus de développement du projet a été pensé en français. Pour M. Bouilleux, ce problème relève d'un manque de démocratie et d'égalité des chances et prône des rappels à l'ordre de la Francophonie. M. Sicuro rappelle que les pays sont représentés aux conseils d'administration de ces institutions, et qu'il faut agir en concertation pour soulever ces questions. Il ajoute que la valorisation du français relève d'un engagement individuel et collectif.

## **9. Projet de rapport sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, M. Bertrand St-Arnaud, Rapporteur (Québec)**

M. Yves Reinkin assume la présidence de cette partie de la réunion.

M. Bertrand St-Arnaud (Québec) livre son rapport intitulé *Suivi de la Déclaration de Québec sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Il précise que la Convention étant devenue opérationnelle il veut désormais porter son attention sur les initiatives et actions des parlementaires, afin de renforcer leur implication dans ce dossier.

Il rappelle que lors de sa réunion à Kinshasa, la CECAC a adopté un plan d'action afin d'assurer un suivi à la Déclaration de Québec de février 2011 et que conformément à ce document, les actions suivantes ont été réalisées depuis la dernière réunion : envoi de lettres à l'OIF et à l'UNESCO leur demandant d'associer les parlementaires à leurs initiatives liées à la diversité culturelle, publication d'un article de M. Berberat dans la revue de RFI sur la CIDEDEC, envoi d'une lettre du SGP aux sections du Parlement francophone Wallonie-Bruxelles, du Cap-Vert, du Liban, de la Mauritanie, du Rwanda, du



Vanuatu, de la Centrafrique leur demandant de sensibiliser leur exécutif au fait qu'ils n'avaient pas ratifié la Convention.

Il donne ensuite les résultats de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité intergouvernemental à laquelle il a assisté et rend compte, entre autres, du débat portant sur l'article 21 de la Convention.

Il propose aux parlementaires d'évaluer la possibilité de tenir les actions suivantes dans leur parlement : prendre connaissance des rapports périodiques déposés auprès de l'UNESCO, auditionner le ministre des Affaires culturelles sur ses engagements à l'égard de la Convention, prendre connaissance de la contribution ou non de leur exécutif au Fonds international sur la diversité culturelle, donner suite au plan d'action sur la scène nationale.

M. St-Arnaud propose que lors de la prochaine réunion, la CECAC auditionne M. Bernard Boucher, expert en politiques culturelles, ainsi qu'un représentant de la société civile et que lors d'une réunion ultérieure, un/e représentant/e de l'UNESCO soit invité/e afin de présenter le rapport analytique des rapports périodiques soumis par les États.

M. Bouilleux prend ensuite la parole. Il souligne que le soutien à la Convention sur la diversité des expressions culturelles est une priorité pour l'OIF et que l'ensemble de la programmation d'appui culturel de l'OIF est conforme à cette Convention. Il ajoute que deux aspects sont prioritaires pour l'Organisation : d'abord le développement de politiques culturelles nationales, conformément au droit reconnu dans la Convention. Il annonce que l'OIF désire associer l'APF à cet effort dans les quatre pays retenus pour la première phase de ce programme soit le Niger, le Gabon, le Burkina Faso et le Sénégal. La seconde priorité est le développement de filières d'industries culturelles et l'OIF est particulièrement engagée dans les secteurs du livre, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Il demande à l'APF de lui faire parvenir les noms des personnes intéressées à s'abonner au bulletin publié régulièrement par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation financé par l'OIF et qui suit le dossier des accords commerciaux et leur implication pour le secteur culturel.

A la conclusion des échanges avec la salle il est convenu que M. Berberat fasse parvenir une lettre au Secrétaire général parlementaire l'invitant à contacter les présidents de sections, les conviant à intervenir auprès de leur instance interne pour suggérer l'audition des ministres des Affaires culturelles, sur la mise en œuvre de la Convention, et d'auditionner, lors de la prochaine réunion de la CECAC, M. Bernard Boucher et un représentant de la société civile sur ladite Convention.

#### **10. Suivi de l'étude sur l'Éducation au développement durable (EDD), M. Yves Reinkin, Vice-président de la CECAC (Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles)**

M. Didier Berberat rappelle que cette étude a été entérinée par la CECAC lors de sa réunion de Kinshasa, qu'un appel à contributions a été envoyé auquel une douzaine de sections ont répondu, et ajoute qu'il sera toujours temps, pour les sections qui le veulent, de faire parvenir leur contribution sur le sujet à M. Reinkin, qui pilote ce rapport.

Il remet par la suite la présidence à M. Yves Reinkin pour cette partie de la réunion. M. Reinkin inaugure les travaux en lisant un texte prononcé par M. Abdou Diouf, à Lyon, en février, lors de la tenue Forum convoquée par l'OIF afin de préparer la réunion de Rio +20.

Mme Renée-Paule Blochet, chargée de mission à l'Académie de la Savoie, présente le concept de l'éducation au développement durable (EDD). Mme Charron souligne que les Amis du Circée ont développé leur expérience tant chez les jeunes que chez les responsables d'établissements et les élu/e/s. Après avoir décrit ce que peut être l'éducation au, par et pour le développement durable, elle développe le concept d'éducation vers le développement durable, qui permet aux jeunes de comprendre les enjeux, les conflits d'intérêts, les modes de prises de décision et qui s'attaquent aux inégalités locales et/ou planétaires, et remet en question la compétitivité. L'éducation vers le développement durable n'est pas un dressage écologique, ni disciplinaire, mais une manière d'être au monde. Elle explique qu'il s'agit dorénavant de généraliser le modèle, ce qui signifie non pas d'imposer un modèle unique, mais de déployer ce mode d'éducation basé sur les priorités locales, qui permet d'aborder la complexité du développement durable, de réfléchir sur les notions de croissance et de développement et fait appel aux notions de participation et de responsabilisation. L'éducation vers le développement durable, précise-t-elle, est éminemment politique puisqu'elle donne la possibilité d'envisager des alternatives à celles actuellement déterminées, offre de penser le présent et l'avenir de manière différente, invite à prendre en compte les différences entre les hommes et les femmes et s'inscrit dans la prise en compte et le respect de la diversité culturelle. Cette éducation permet aux jeunes, qui reçoivent des images d'actualité souvent brutales, d'éviter le fatalisme, de saisir la complexité de leur environnement et d'agir. Elle ajoute que l'éducation au développement durable (EDD) est basée sur les valeurs de solidarité, de tolérance, d'autonomie et de responsabilisation. Ce type d'éducation fait le lien entre l'éducation et l'environnement, la santé, l'égalité des chances, à la citoyenneté, avec l'interculturalité et le développement, la solidarité sociale et, par voie de conséquence, la paix. Cette approche demande un changement de posture de la part du personnel enseignant, lequel nécessite un accompagnement par la profession et la formation continue. L'éducation vers le développement durable est le fait non seulement de l'école, mais également de l'ensemble des structures sociales, et chacun doit œuvrer à ce que l'enfant identifie et trouve sa place et agisse dans l'environnement où il est, toujours en préparation à son devenir adulte. Elle relève de la volonté politique et requiert le développement de réponses sur le terrain, et à ce titre, nécessite la coopération de tous.

Mme Maryse Clary, maître de conférences honoraire à l'Institut universitaire de formation des maîtres, Aix-Marseille, et spécialiste en éducation à l'environnement pour un développement durable et audition de jeunes, affirme qu'une politique de développement durable implique de redéfinir l'ensemble des objectifs et régulation du système financier de manière solidaire. Peu de réalisations sont à mettre au crédit de cette notion. L'UNESCO définit l'EDD comme un concept dynamique reposant sur une conception nouvelle de l'éducation qui est capable de rendre les individus de tout âge suffisamment responsable pour assumer par eux-mêmes un avenir viable et agréable. Intégrer cette notion dans le système scolaire nécessite la transformation de l'approche pédagogique et l'adhésion de toutes les strates du système.

Elle relate son expérience avec le Groupe de recherche en éducation et formation de l'Université de Liège dans le cadre du projet Arpège (le programme régional de promotion à une éducation pour la gestion de l'environnement), initié par la Commission de l'Océan Indien et financé par la Commission européenne, et conduit dans quatre pays : les Comores, les Seychelles, Madagascar et Maurice. La gestion du développement durable est, pour ces États insulaires qui subissent les changements écologiques, une priorité. La mise en œuvre du projet a interpellé les ministères de l'Éducation (intégration des modalités en milieu éducatif) et de l'Environnement (détermination des priorités environnementales) de chaque pays, de même que celui des Affaires étrangères. Un point focal a été identifié par pays, de même que 175 animateurs/trices, provenant de milieux différents. Des sessions

de formation ont été élaborées, et ensuite ces animateurs ont accompagné les professeurs dans les établissements scolaires choisis. Les classes du primaire et du secondaire (16 ans) ont été impliquées. L'approche participative (y compris celle des élèves) a été privilégiée : ainsi, tous les acteurs engagés dans le projet ont mené la réflexion sur les objectifs poursuivis, la pertinence de l'approche par compétences, etc. Ont été intégrés dans la réflexion les Objectifs du millénaire en matière d'éducation, la lutte à la pauvreté, l'éducation pour une meilleure alimentation. Les projets développés correspondaient aux besoins locaux et faisaient appel aux expertises locales (traditionnelles, académiques, scientifiques) et se sont avérés variés touchant à la malnutrition, à la gestion des déchets, au gaspillage d'énergie, aux conflits de l'occupation de l'espace, aux jardins de légumes et de plantes médicinales, etc. Par la suite, notamment en Maurice, chaque établissement scolaire a été mis en réseau avec d'autres établissements scolaires pour assurer la démultiplication de l'expérience.

Cette démarche a permis plusieurs constats :

- parce qu'elle prend racine dans le milieu, l'EDD requiert l'implication de toutes les strates de la société
- elle intègre tous les savoirs : académique, traditionnel, scientifique et requiert en conséquence la négociation permanente, ce qui s'avère particulièrement crucial dans les pays du Sud où le savoir traditionnel occupe une place importante
- elle s'avère déstabilisante pour l'enseignant qui a été formé à transmettre le savoir dans un cadre donné : des mesures d'accompagnement et de formation des enseignants sont nécessaires, l'appui du système éducatif, ainsi que des moyens qui permettent les échanges entre enseignants
- l'apprentissage des élèves n'est plus limité aux murs de l'école : il s'inscrit dans le développement de sa société et le met en interaction avec ses partenaires sociaux, en fait un citoyen actif.

Mme Clary donne ensuite les conditions de réussite de l'EDD, élabore sur l'importance des réseaux, sur la formation des enseignants par et à une démarche participative, démontre comment l'EDD est en rupture avec l'approche traditionnelle d'enseignement (puisque l'EDD est basée sur la recherche de solutions aux problèmes réels et non pas sur des présupposés théoriques). Elle conclut sur la nécessité de généraliser ce type d'enseignement en raison des enjeux cruciaux à l'avenir de l'homme et de la planète.

L'intervention de M. Jean-Michel Lex, coordinateur de projets en Éducation au développement durable à l'Institut Robert Schuman d'Eupen, porte sur l'EDD dans les pays du Nord. Il amorce sa présentation en dressant l'historique du mouvement en faveur de l'EDD qui début en 1970 (décision du Conseil de l'Europe de consacrer une année de réflexion au thème « Quelle terre laisserons-nous à nos enfants »), 1992 (Sommet de la Terre à Rio, adoption de la Déclaration de Rio et de l'Agenda 21), 2002 (Décennie de l'éducation au développement durable), qui se traduit en Europe par la stratégie adoptée à Vilnius par 70 pays.

M. Lex propose ensuite que les thèmes abordés dans cette éducation permettent la remise en question des « pièges et contre-vérités de la religion » des 3 C : compétition, consommation et croissance, affirmant que le quotidien offre aux enseignants à cet égard « un formidable champ d'investigation »; de donner aux jeunes les clés de compréhension du monde relativement à l'économie mondiale, les sciences et la technologie, la politique et la finance, la gouvernance à tous les niveaux; de s'attarder à la diversité de la composition de nos sociétés et à ses richesses; d'éduquer aux valeurs de solidarité, tolérance, autonomie, responsabilité, équité et justice; de faire de l'ÉDD un outil de mobilisation, de dépassement des peurs, un outil de dialogue afin de répondre au catastrophisme, nationalisme, replis identitaires, crises et conflits; et de situer l'EDD au

cœur de l'ensemble de la société, puisque l'EDD est l'affaire de tous; enfin, il propose que l'EDD développe la capacité citoyenne.

Dans ce contexte, il propose de faire entrer les écoles dans le mouvement du développement durable (par exemple, la doter d'un programme de maîtrise et de réduction de son empreinte écologique et de son empreinte carbone, d'une procédure d'achats durables, de procédures de travail qui excluent les produits toxiques et dangereux dans l'entretien intérieur et extérieur comme dans la rénovation des locaux, etc.), et de faire entrer les écoles durablement dans le développement (en favorisant l'éducation relative à l'environnement, à la solidarité mondiale, à la citoyenneté et à la santé, et en ayant recours à la pédagogie active par projets, par exemple).

Il conclut avec les recommandations suivantes : encourager la création d'outils pour les enseignants, établir de nouvelles formes de partenariat avec les structures sociales environnantes, doter chaque pays d'un outil d'émulation, passer d'une vision de « menacés » à celle d'une « force agissante », assister et encourager la prise de parole des étudiant/e/s pour former des citoyen/ne/s aptes à avoir des opinions.

Mme Jacqueline Charron, secrétaire des Amis de Circée, présente la compilation des contributions reçues en réponse à l'appel de la section belge. Elle explique que pour chacune des questions, la méthodologie suivie a été de regrouper les réponses autour des points clés et des contraintes. L'ensemble des pays qui ont répondu ont fait référence aux cadres de références internationaux que sont les ODM, la Conférence de Rio, la Décennie de l'UNESCO, la Déclaration des droits de la personne. Sur le plan législatif, selon les pays, nous disposons de législations en matière d'environnement, une stratégie nationale, une loi sur l'éducation qui ouvre la voie à l'EDD ou encore une loi spécifique votée à cet effet. Parmi les contraintes à l'EDD, les répondants ont mentionné l'âge moyen des populations, la nécessité de l'alphabétisation, la reconstruction du pays après la guerre, le manque de moyens, la multiplicité des institutions de langues différentes, les différents niveaux de compétences de la fédération. Les répondants ont indiqué que les nouvelles technologies, l'organisation d'assises et la diffusion des bonnes pratiques, de même que le suivi par un comité scientifique et pédagogique constituaient les moyens privilégiés pour assurer les liens entre les structures institutionnelles et les acteurs du territoire et la société civile. Le manque de moyens, la faible coordination entre les structures interministérielles et le recoupement des compétences ont été identifiés comme des contraintes à cette coopération. À la question portant sur l'intérêt des secteurs économiques et culturels à l'EDD, on note que le secteur économique se dit intéressé, alors que le secteur artistique y est plus sensible. Sur la question des structures porteuses et les dispositifs pédagogiques de l'EDD, les répondants ont identifié les ONG, l'université (recherches), la société civile et les projets qu'ils soient internationaux ou nationaux, le jumelage d'écoles, la création de centres de compétences et la mise en place de programmes. Enfin, relativement à la formation des enseignants, la situation varie selon les pays et va de la formation continue à aucune formation spécifique. Les personnes qui ont compilé ces résultats proposent la mutualisation des ressources, tels des textes législatifs, des ressources documentaires et des bonnes pratiques.

**M. Reinkin** ouvre le débat.

Au Dr Ndoye qui s'interroge sur le morcellement de l'éducation qui semble se dégager de la présentation avec les éducations à citoyenneté, à l'environnement et à l'égalité des chances, par exemple, et sur l'impact de l'EDD sur la réussite scolaire, Mmes Charron et Clary et M. Lex répondent qu'au contraire l'EDD intègre toutes les facettes d'un sujet et interpelle un ensemble de connaissances et d'expériences au bénéfice du développement

de l'enfant. Quant à la réussite scolaire, Mme Clary et M. Lex témoignent que selon leur expérience, même en milieu défavorisé, l'EDD s'avère un facteur de motivation qui donne un sens à l'enseignement et s'accompagne de résultats très positifs.

M. Yameogo soulève la question de la pertinence d'enseigner l'EDD dans les pays en développement, alors qu'à la base de cette question il y a celle du développement durable, qui se pose différemment au Nord et au Sud puisque le Nord s'est développé en polluant et que le Sud n'a pas les moyens de se doter des technologies pour se développer de manière durable. Il s'interroge sur l'inadéquation entre les valeurs défendues à l'OMC et aux APE (croissance, compétitivité) et celles de l'EDD que sont la solidarité, la justice et l'équité, et ce, dans un contexte où les pays du Sud sont en désavantage économique. Mme Clary répond qu'effectivement la prémisse à l'EDD est l'adhésion de l'État au développement durable.

M. Bourdin relate l'expérience française, alors que l'EDD a été introduite dans les curriculums scolaires et qu'une évaluation est en cours. Mme Clary, commentant la démarche française, estime que l'EDD y a été implantée de manière ascendante et espère que l'évaluation fera part des changements de comportements des élèves, puisque c'est là l'objectif de l'EDD, non seulement un apprentissage de connaissances.

M. Reinkin propose un texte de résolution, et invite les membres de la Commission à lui faire part de leurs commentaires et amendements. Ce projet sera débattu lors de la prochaine réunion de la CECAC, le 10 juillet 2012.

M. Reinkin remet la présidence de la réunion à M. Berberat, qui le remercie ainsi que les experts pour le travail dans ce débat.

#### **11. Projet de rapport sur la Propriété intellectuelle et les nouvelles technologies dans la Francophonie, M. Joël Bourdin, Rapporteur (France)**

M. Joël Bourdin (France) présente son rapport amorcé suite à une demande du Secrétaire général parlementaire. Il souligne que son rapport dresse un état des lieux et met en lumière les principaux enjeux de la question. Il définit la numérisation comme l'enregistrement virtuel d'un document afin de pouvoir l'utiliser et/ou le diffuser à l'infini, par ordinateur, essentiellement sur Internet. Chaque jour, les bibliothèques du monde numérisent des milliers de pages de documents qui sont ainsi versées dans le domaine public. Le rapport rappelle l'historique de la numérisation des fonds des bibliothèques, documente la pression exercée par Google (qui disposerait aujourd'hui de 15 millions d'ouvrages numérisés) et fait état des différentes solutions adoptées par les bibliothèques pour procéder à la numérisation de leur collection (solution totalement publique ou partenariat public-privé).

M. Bourdin précise que les questions auxquelles les parlementaires sont confrontées dans ce dossier sont les suivantes : quel est le coût de cette opération et qui doit acquitter cette facture? Ce travail revient-il au secteur public ou aux prestataires privés, constitués surtout de grands groupes d'origine anglo-saxonne? Comment protéger les droits d'auteur si ce sont les entreprises privées qui font la numérisation des œuvres? Qu'advient-il dans ce dernier cas de la diversité culturelle? Comment assurer l'accessibilité publique à des documents numérisés par le secteur privé? Le rapport, ajoute-t-il, propose certains éléments de réponse.

Depuis la déclaration de 2006 d'Abdou Diouf, affirmant que « se joue actuellement même la présence de la langue française (...) dans l'espace numérique », les bibliothèques

francophones ont numérisé des milliers de pages, tantôt avec leurs fonds propres, tantôt en partenariat avec le secteur privé. Le Réseau francophone numérique a été créé, à l'initiative des bibliothèques publiques de la Belgique, du Canada, de la France, du Luxembourg et de la Suisse. Aujourd'hui, il regroupe 20 bibliothèques membres provenant de 18 États, s'est doté d'une charte et d'instances de gouvernance. Il constitue un véritable lieu de mutualisation des expertises et de formation et a pour ambition l'offre d'un portail unique. Cependant, il manque de moyens.

Sans prendre parti pour le financement public ou privé, M. Bourdin propose une approche basée sur le financement innovant, telle l'initiative mise en place par la Bibliothèque nationale de France, « adopter un livre ».

Il suggère également que les parlementaires portent une attention véritable à la question des droits d'auteur, et rappelle l'adoption par le Parlement français du projet de loi relatif à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XXe siècle, qui prévoit un mécanisme de répartition des droits.

M. Berberat ouvre le débat.

Le Dr Ndoye pose la question des moyens requis à la numérisation et celle de la numérisation des productions audiovisuelles. M. Berberat s'interroge sur ce qu'est le refus de numérisation, alors que M. Trottier, ayant effectué une rapide recherche Internet pour retrouver *Le Grand Meaulnes*, déclare ne l'avoir trouvé que dans sa version anglaise, ce qui témoigne de la crainte exprimée par M. Bourdin relativement à la diversité culturelle. À ces questions, M. Bourdin répond que le rapport portait exclusivement sur les fonds des bibliothèques de la Francophonie mais reconnaît l'importance de numériser toutes les formes d'expression notamment à des fins de conservation; insiste pour que les parlementaires invitent leur gouvernement à investir dans la numérisation notamment des incunables afin de les rendre disponibles, soulignant qu'il s'agit d'un « investissement » et non d'une « dépense ». M. Bourdin ajoute qu'il faut également être vigilant à ce que le secteur privé, qui numérise à grande échelle et nous offre un accès gratuit aux banques de données aujourd'hui, ne soit tentée, demain, d'imposer un tarif à l'accès.

Après discussion, il est convenu qu'une résolution sur le sujet sera déposée devant la CECAC en juillet 2012 ou ultérieurement.

## **12. Suivi du rapport sur l'Éducation pour tous, M. Didier Berberat (Suisse)**

Ce point est remis à la prochaine réunion de la CECAC.

## **13. Préparation de l'audition du Secrétaire général de la Francophonie, Session 2012 du rapport sur l'Éducation pour tous, M. Didier Berberat (Suisse)**

Il est convenu que les questions suivantes seront soumises au secrétaire général de la Francophonie, lors de la prochaine Assemblée plénière de la CECAC :

### **1. Éducation pour tous et la Francophonie**

L'éducation pour tous est un objectif du millénaire déterminant en ce sens que, s'il était atteint, il constituerait un catalyseur pour les autres ODM, notamment ceux portant sur la pauvreté et la santé. Or les budgets nationaux et internationaux, nous informe l'UNESCO, non seulement ne sont pas en adéquation avec les besoins, mais dans certains États, sont en baisse.

Pouvez-vous nous rappeler les efforts consentis par l'OIF pour assister les États dans l'atteinte cet ODM et nous dire si les compressions que l'OIF a malheureusement subies ont eu des effets sur sa programmation relativement à cet objectif qu'à la CECAC nous considérons comme crucial?

### **2. La diversité culturelle et la collaboration de l'APF**

L'APF, l'OIF et l'UNESCO, à l'initiative de l'Assemblée nationale du Québec, ont organisé, en 2011, la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles qui s'est conclue avec l'adoption de la Déclaration de Québec. Ultérieurement, et en conformité avec cette Déclaration, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles a entériné un plan d'action pour assurer le suivi de cet important document.

L'APF, par la voie de son secrétaire général administratif a écrit à l'Administrateur de l'OIF afin de lui demander d'associer les parlementaires à l'effort de concertation qui doit être réalisé pour pourvoir à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, notamment dans les pays de la Francophonie en voie de développement.

Quelles sont les actions mises en œuvre par l'OIF suite à la Déclaration de Québec et comment l'OIF entend-elle y associer les parlementaires?

### **3. La riposte au VIH**

Dans le contexte actuel, où le Fonds mondial de lutte contre le VIH ne dispose que d'à peine un peu plus de la moitié de ce qu'il faudrait vraiment pour atteindre l'Objectif du millénaire no 6 en matière de VIH, les pays sont invités à financer, en priorité, les services de santé destinés aux populations les plus vulnérables au VIH et les femmes. Cela lie donc la question du VIH/SIDA de manière inextricable à celle des droits de l'Homme.

Dans votre rapport déposé à l'ONU sur la Francophonie et les ODM, vous affirmez participer à la riposte au VIH par votre plaidoyer pour les droits de l'Homme.

Vous qui avez le grand avantage de bien connaître l'Afrique, où sévit de manière particulièrement brutale la pandémie du VIH, d'avoir été un homme politique élu aux plus hautes fonctions et donc de bien connaître le défi qui est le nôtre, nous faisons appel à votre sens aigu de la politique et votre appréciable expérience pour que vous nous fassiez part de vos attentes et de vos recommandations?

## **14. Adoption des propositions de résolutions**

Après débats, la résolution suivante est adoptée :

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles (Belgique), du 8 au 12 juillet 2012, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles*

Considérant la candidature de l'Association belge des professeurs de français (ABPF) à l'organisation à Liège du XVIe Congrès mondial des professeurs de français qui durera 10 jours et devrait attirer près de 1000 professeurs de français;

Considérant que la Fédération internationale des professeurs de français, rassemblant plus de 80.000 enseignants regroupés dans 165 associations nationales ou régionales, contribue par ses actions à la diffusion du français et de la culture francophone internationale;

Rappelant la résolution de l'Assemblée régionale Europe de l'APF relative au rôle des enseignants et des médias dans la promotion de l'apprentissage du français adoptée à Vilnius en novembre 2011 et la résolution de l'APF adoptée en juillet 2010 relative à la nécessité d'une coopération renforcée au sein de la Francophonie sur le plurilinguisme et l'usage du français dans les organisations internationales ainsi que la résolution adoptée en 2008 relative aux principes d'actions pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme;

Soulignant que depuis l'an 2000 plus aucune ville européenne n'a organisé cette manifestation internationale et que Liège, ville au cœur de l'Europe, voisine de grandes capitales est également la plus septentrionale des villes francophones et une des plus francophiles par le cœur;

### **La CECAC réunie à Bruxelles les 29 et 30 mars 2012,**

Apporte par l'adoption de la présente résolution son soutien à l'organisation du XVIe Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français à Liège en 2016.

## **15. Varia**

### **Le patrimoine géorgien en territoire occupé**

Mme Chiora Taktakjivili (Géorgie) demande à la CECAC son appui en vue d'alerter les autorités compétentes de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe relativement aux rénovations effectuées par la Russie sur les églises orthodoxes datant du Moyen Âge, et qui ne correspondent pas à leur caractéristique architecturale originale. Mme Taktakjivili rappelle qu'en 2009, l'APF a adopté une résolution prônant la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu d'août 2008, le rétablissement des mandats d'observation internationale dans les zones occupées de la Géorgie, notamment les missions d'observation de l'ONU et de l'OSCE ainsi qu'élargir le mandat de la Mission de Surveillance de l'Union Européenne (EUMM) et d'en garantir l'accès aux zones occupées de la Géorgie et la mise en place d'un nouveau mandat international de maintien de paix en Abkhazie (Géorgie) et en Ossétie du Sud (Géorgie) en vue de garantir le retour en sécurité des personnes déplacées. Actuellement, 300 000 personnes sont déplacées sur une population de 4,5 millions.

Mme Taktakjivili montre des images qui proviennent des médias russes, dans lesquelles on voit des églises orthodoxes géorgiennes rénovées pour adopter les caractéristiques architecturales des églises orthodoxes russes, que ce soit par la peinture des pierres ou encore l'ajout de coupole en forme d'oignons. Ces modifications se font en l'absence des experts géorgiens, qui n'ont pas accès au territoire, et d'experts internationaux. La délégation géorgienne ajoute que cette altération du patrimoine, si elle concerne au premier chef les Géorgiens, touche également l'ensemble de l'humanité, puisque ces églises vieilles de plus de dix siècles, font partie du patrimoine de l'humanité, même si elles ne sont pas inscrites comme tel à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.



Après débats il est convenu que le Secrétariat général et la section géorgienne tenteront d'obtenir des informations additionnelles relativement aux textes qui régissent le patrimoine, notamment les règles que les belligérants doivent respecter en cas de guerre ou d'occupation du territoire, et qu'une proposition de résolution sera apportée à la CECAC avec des explications additionnelles lors de sa prochaine réunion.

## **16. Prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra le 10 juillet à Bruxelles.  
Le président Didier Berberat lève la séance.